

**Savoirs en lien**

ISSN : 2968-0263

: Éditions universitaires de Dijon

4 | 2025

Faire et défaire famille

## COLLECTIF, *Nos enfants, nous-mêmes. Manuel de parentalité féministe*

Karine Abiven

🔗 <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=730>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Karine Abiven, « COLLECTIF, *Nos enfants, nous-mêmes. Manuel de parentalité féministe* », *Savoirs en lien* [], 4 | 2025, . Copyright : Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.. URL : <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=730>

PREO

# COLLECTIF, *Nos enfants, nous-mêmes. Manuel de parentalité féministe*

## **Savoirs en lien**

4 | 2025

Faire et défaire famille

Karine Abiven

🔗 <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=730>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

---

COLLECTIF, *Nos enfants, nous-mêmes. Manuel de parentalité féministe*, Marseille, Hors d'atteinte, 2024, 384 p.

---

- 1 Ce « manuel » de parentalité propose deux livres en un : à la fois un ouvrage destiné aux parents pour les guider dans leur manière de vivre le groupe social « famille » aujourd'hui en France, et un essai (non scientifique, mais informé), qui affirme un féminisme pro-famille, ce qui n'est pas le cas de tous les courants féministes depuis les années 1970<sup>1</sup>. Le livre interroge ainsi les possibilités de former des familles égalitaires tout en montrant les obstacles idéologiques, institutionnels et structurels à cet idéal.
- 2 Quoiqu'il porte concrètement sur les manières de *faire famille* aujourd'hui, l'expression est rarement utilisée dans l'ouvrage. Cette expression en effet, du moins telle qu'elle s'est répandue dans l'usage commun hors de son acception terminologique précise en sociologie, présuppose souvent l'idée de faire famille *autrement*, soit selon un schéma distinct de celui de la famille hétéroparentale biologique, qui serait implicitement la seule manière d'être une famille. Or, en France aujourd'hui, une famille sur quatre est monoparentale (dont 84 % de mères), presque 10 % des familles sont recomposées et environ 40 000 enfants vivent dans une famille homoparentale (selon les

chiffres de *Nos enfants, nous-mêmes*, p. 14, p. 174). Prenant acte du fait qu'être une famille se décline selon des modèles multiples qui ne sont plus des exceptions, ce manuel inclut les diverses formes de groupes familles, de manière transversale, pour traiter toutes les questions posées par la parentalité (choisir/refuser d'être parent, faire venir au monde/adopter, se confronter à l'état civil, partager les charges parentales, éduquer, élever, protéger, etc.). L'expression qui structure l'ouvrage est plutôt *faire société* (titre du chapitre 5), tant la famille et le couple parental sont un lieu où se mêlent profondément public et privé (autour de la sexualité et de la santé, mais aussi des questions du travail rémunéré, des inégalités de logement, des violences intra-familiales, berceau des violences en général). Semble ici résonner le mot d'ordre féministe d'autrefois (« Le privé est aussi politique »/« The Personal Is Political<sup>2</sup> »), parfois édulcoré aujourd'hui dans un discours commun qui revient à promouvoir comme politique toute expérience individuelle, voire individualiste. Ce livre prend un autre parti en questionnant la famille non en tant que groupe individuel, mais en tant qu'institution sociale. C'est d'ailleurs pourquoi le cadre légal et les évolutions législatives sont régulièrement rappelées et interrogées, quant à l'accès aux origines, l'inclusion des handicaps, l'accès à la procréation ou encore les modes de stérilisation.

- 3 Cet ensemble de questions révèle d'emblée la dimension militante de l'ouvrage. Il s'agit en effet d'une adaptation du livre *Ourselves and Our Children* (Random House, 1978), qui prenait lui-même la suite d'un ouvrage devenu un classique féministe : *Our bodies, Ourselves*, en 1970. Ces livres étaient issus d'échanges menés lors de groupes de paroles, technique utilisée dès les premiers collectifs féministes non mixtes pour viser une autonomisation politique des sujets. La méthode est reprise pour les deux ouvrages français (*Nos corps, nous-mêmes*, aux éditions Hors d'atteinte en 2020, et le livre commenté ici, co-écrit par un collectif de sept autrices à partir du dépouillement d'échanges menés dans des groupes de parole). Ce dispositif tend à réduire un des biais du propos, qui est qu'aucun homme n'a participé à la rédaction proprement dite du livre, alors même que le collectif prône une parentalité paritaire (cette objection est anticipée et discutée dans l'avant-propos, p. 17). Présents dans les groupes de paroles, des hommes ont donc voix au chapitre à travers les multiples témoi-

gnages qui font la chair du texte. L'espoir de l'ouvrage est ainsi manifestement de s'adresser à toutes mais aussi à tous.

- 4 En cela, le livre s'éloigne des manuels de parentalité prototypiques qui sont une des rares modalités de la parole, avec le magazine féminin, qui sélectionne le genre (féminin) de leur destinataire. À titre d'exemple, voici ce qu'on peut lire dans *Élever son enfant* (par le professeur Marcel Rufo et Christine Schilte, Hachette, 2018) : « Dès que vous vous sentez à l'aise dans vos gestes de maternage, utilisez la toilette comme un temps riche d'échanges [...]. L'idéal est que père et mère partagent les moments du change. Mais si le père ne souhaite pas le faire, respectez son choix » (p. 86). Dans le genre du manuel parental/maternel traditionnel, la femme est surtout ou exclusivement concernée.
- 5 Le présent « manuel » de parentalité ne se veut pas un guide pratique ou un manuel de « bonne éducation » (p. 14). Il s'avère de fait une sorte de contre-manuel d'éducation tel que l'incarne l'ouvrage coécrit par M. Rufo cité à l'instant. La tonalité du livre le prouve, qui se détourne de la vision souvent très genrée, mais aussi globalement irénique de la parentalité qui est donnée dans les manuels classiques. Ici, plusieurs parties sont consacrées aux aspects dysphoriques de la parentalité, dans une volonté de traduire l'ambivalence de cette expérience. Ces passages ne se limitent pas aux habituelles mentions de la fatigue des premiers mois ou à la gestion de la colère des premières années de l'enfant. Ils prennent acte des récents tabous levés sur les détresses du post-partum, les grossesses écourtées (souvent minimisées sous le nom de « fausses couches ») ou encore le regret maternel ou parental. Un épais encadré est consacré aux violences sexistes et sexuelles dans la famille. Tous ces sujets fondamentaux sont souvent passés sous silence dans le discours apolitique ordinairement véhiculé par les livres sur le sujet.
- 6 La structure même de l'ouvrage reflète la volonté de ne pas masquer les aspects négatifs et conflictuels de l'expérience parentale. La plupart du temps c'est la grossesse et l'accouchement qui occupent une grosse première partie des manuels de parentalité/maternité (avec des pages sur « Premiers tête-à-tête mère-bébé » : Laurence Pernoud, *J'éleve mon enfant* [Horay, 2018, p. 5], souvent associées à des stéréotypes de genre, comme dans les pages sur « L'amour mater-

nel » : Marcel Rufo et Christine Schilte *Élever son enfant* [Hachette, 2018, p.18-19]). Ici le livre s'ouvre sur un chapitre intitulé « Choisir », qui évoque diverses positions sur le choix d'être parent, ou non. Il commence donc par évoquer la possibilité de la non-parentalité (choisie ou subie), en revenant sur les droits à la contraception (la charge contraceptive incombant souvent aux femmes, le livre rappelle les diverses manières de répartir cette charge), sur l'avortement (son inscription dans la Constitution française en mars 2024, et les difficultés concrètes pour y accéder en raison de la fermeture des centres d'IVG et de certaines dispositions de la loi « Hôpital, patient, santé, territoires » de 2009), les diverses options de stérilisation féminine et masculine (en rappelant que l'injonction à la parentalité s'exerce essentiellement sur les femmes, le non-désir d'enfant étant un non-sujet pour les hommes), ou encore l'accouchement sous le secret (qui donne lieu à une réflexion sur les moyens d'assurer « l'agentivité des femmes précaires », p. 37). En s'appuyant sur les ouvrages de Françoise Vergès et Emmanuelle Saada<sup>3</sup>, ce chapitre rappelle aussi la disparité territoriale dans l'accès aux soins et à la contraception entre la métropole et les Antilles françaises, où les avortements et stérilisations forcées au début des années 1970 avaient cours au moment même où ils étaient interdits en métropole. Outre ce type de politique malthusienne raciste, les discriminations lors de la grossesse et de l'accouchement sont aussi relatées par plusieurs témoignages actuels. Bref, en lieu et place du traditionnel premier chapitre « Venir au monde », sont ici abordés, d'un point de vue socio-politique, les divers dispositifs qui exercent leur coercition sur les sujets décidant ou non d'être parents, le but étant d'éclairer ces contraintes pour faire de ce choix un acte plus libre. On voit que, tout en exprimant la position d'un féminisme qui intègre les droits reproductifs de toutes et de tous, le livre cherche à le faire d'une manière critique, en contournant les injonctions de l'époque (le fait de vivre une parentalité épanouie ou d'avoir plus d'un enfant, ou encore le fait que le célibat soit vu comme un repoussoir).

- 7 Dès le début de l'ouvrage est aussi abordée l'adoption, alors qu'elle est souvent reléguée dans les « cas à part » des ouvrages traditionnels sur la parentalité. Parce qu'elle redéfinit les liens familiaux « par-delà le mythe des “liens du sang” » (p. 45), l'adoption est au carrefour de plusieurs questionnements soulevés dans ce livre sur la « filiation

d'intention » : « les parents, ce sont ceux qui s'engagent à l'être » (p. 118). La complexité de ce processus, qui met en jeu « une constellation de l'adoption » (p. 45) (adoptant·es et adopté·es, parents biologiques le cas échéant, l'État ou les États en cas d'adoption internationale, agences intermédiaires, associations, services publics, etc.), dévoile la dimension publique et institutionnelle des liens de filiation, telle qu'elle existe, à divers degrés, dans d'autres cas de figure. L'adoption concerne aussi bien les adoptions internationales et nationales que les cas d'infertilité sociale, soit l'adoption par le parent social dans les couples de même sexe avant la loi de bioéthique de 2021 (laquelle permet désormais une reconnaissance anticipée par la mère non biologique, qui n'a ainsi plus à adopter).

- 8 À partir de ces cas, on s'aperçoit que la question de la reconnaissance du lien non biologique émerge en fait dans bien d'autres circonstances : ce qu'on appelle d'ordinaire les « beaux-parents », et qui jouent souvent un rôle parental (les adoptions officielles de « beaux-enfants », même devenus majeurs, ne sont pas rares) ; les projets de pluriparentalité qui deviennent plus fréquents et qui ne sont pas reconnus par la loi (la loi du 4 mars 2002 reconnaît uniquement la coparentalité) ; les familles dites « recomposées », qui sont autant de configurations fréquentes où l'on doit pourtant inventer des critères et des rites qui n'existent pas, afin de « refaire famille » (p. 213). La dissociation entre lien biologique et lien de filiation émerge aussi avec une actualité juridique nouvelle depuis la loi de bioéthique de 2021, qui autorise l'accès à l'identité du ou de la donneuse dans le cas de naissance par don de gamètes. Ce droit à l'accès aux origines contribue à redessiner une certaine vision du couple parental, qui, comme l'a montré Irène Théry dans ses travaux sur le mariage, a longtemps été défini par la présomption de paternité, même dans les cas de recours à un donneur, alors occulté<sup>4</sup>. *Nos enfants, nous-mêmes*, en se référant aux enquêtes sur les difficultés des enfants confrontés aux secrets sur leurs origines, plaide pour « une culture des origines », notamment par les récits qui apportent à l'enfant les réponses sur sa conception ou son histoire (p. 124).
- 9 L'insistance sur les aspects juridiques qui encadrent la famille est, on le voit, un des points originaux du livre. Il montre que la loi a certes fait évoluer le périmètre des familles légalement reconnues, tout en rappelant qu'un retour en arrière est toujours possible, et que la loi

ne peut pas tout, puisque les rôles assignés aux genres sont ancrés structurellement dans la société : par exemple, la réforme du congé paternité (ou de second parent) augmenté à 21 jours en 2021 aurait eu peu d'effet sur l'égalisation des tâches à l'arrivée de l'enfant (p. 152). Le cadre législatif est aussi montré comme facteur d'inégalités : inégalités de genre (notamment via la fiscalité ou le patrimoine), inégalités selon les formes de familles, inégalités entre adultes et enfants (est par exemple soulignée la distinction entre exercice de l'autorité et exercice du pouvoir sur l'enfant), ou inégalités sociales (la part des patrimoines hérités allant croissant : le livre invoque le chiffre de 60 % aujourd'hui, contre 35 % au début des années 1970, p. 175). Certaines lois, ou leur non-application, montrent comment les structures socio-politiques peuvent enfreindre le droit à l'intégrité physique et à l'autodétermination des individus, notamment les enfants intersexes (ici estimé·es à 1,7 % des naissances en France) : un arrêté de bonnes pratiques de novembre 2022 ne permet plus de justifier les opérations des personnes intersexes par la nécessité d'être conforme à un sexe de naissance, mais ces pratiques perdurent, en légitimant autrement la réassignation de genre. Autre exemple : si depuis 2017 le changement d'état civil des personnes trans n'est plus soumis à une stérilisation obligatoire, la déclaration de filiation demeure très complexe en cas de conception par un parent trans (10 naissances estimées par an en France), type de procréation qui est pourtant le fruit des gamètes des deux parents biologiques.

- 10 En affichant le mot *féministe* dans son sous-titre, fidèle à son origine militante, ce manuel-essai prêche peut-être des converti·es. Mais en convoquant une multiplicité de sujets sur la parentalité (dont on n'a donné qu'un aperçu ici), il participe à une vulgarisation des savoirs récents sur la famille aujourd'hui.

---

1 Voir Coline CARDI, Lorraine ODIER, Michela VILLANI et Anne-Sophie VOZARI, « Penser les maternités d'un point de vue féministe », *Genre, sexualité & société*, 2016/2, n° 16, <https://doi.org/10.4000/gss.3917>.

2 Carol HANISCH, « The Personal Is Political », dans Shulamith FIRESTONE (éd.), *Notes from the Second Year: Women's Liberation*, New York, 1970, p. 76-78.

3 Emmanuelle SAADA, *Les Enfants de la colonie : les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007. Françoise VERGÈS, *Le Ventre des femmes*, Paris, Albin Michel, 2017.

4 Voir Irène THÉRY, *Mariage et filiation pour tous. Une métamorphose inachevée*, Paris, Seuil, 2016.

---

**Karine Abiven**

CÉRÉdI, Université de Rouen Normandie, France

IDREF : <https://www.idref.fr/164569634>